

## Conditions générales de ventes – Espaces Publicitaires

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute vente d'espaces publicitaires conclue par le vendeur en France et dans le monde entier.

Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales.

Le vendeur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment.

### 1 – Acceptation des ordres, réservations, annulations

Les ordres sont réputés acceptés à réception d'un document écrit, sauf refus de la part de la SRLF, refus notifié par toute forme de preuve dans les 10 jours.

Les réservations et annulation de publicité peuvent se faire jusqu'à 30 jours avant parution.

Les ordres passés par téléphone doivent être impérativement confirmés par écrit, avant parution, faute de quoi la responsabilité de la SRLF, en cas d'erreur, ne pourrait être engagée.

Pour les ordres à exécution successive, chaque livraison partielle sera facturée et due.

### 2 – Prix de vente

Les prix sont facturés pour les parutions dans tous les supports de la SRLF, sur la base des tarifs en vigueur au jour de la parution, sous réserve des opérations promotionnelles.

En cas de changement de tarif ou des caractéristiques de la revue, l'éditeur et son client ont respectivement le droit de ne pas exécuter et d'annuler tout ordre d'insertion, ceci, sans rappel ni indemnité, sous réserve de respecter un délai de préavis qui ne peut être inférieur à 2 mois.

Les factures sont adressées dès la parution du numéro correspondant de la revue dont un exemplaire est envoyé à tout annonceur pour justification.

### 3 – Conformité des éléments publicitaires

Les éléments publicitaires fournis par l'annonceur doivent être rigoureusement conformes aux spécifications techniques définies par l'éditeur.

Sans sortie couleur de contrôle, la SRLF ne pourra être tenue pour responsable des modifications pouvant être engendrées par le traitement du fichier de l'annonceur.

#### **4 – Mandataire**

L'intermédiaire, ou l'agent de publicité, doit produire un mandat qui l'autorise à acheter pour le compte d'un annonceur des espaces publicitaires dans le support et au cours de la période concernée.

#### **5 - Remises**

Les remises dégressives sont déterminées sur les bases annuelles (de janvier à décembre) du volume

#### **6 – Conditions et modalités de paiement**

Les paiements sont faits au plus tard 30 jours à compter de la date de la parution.

Le règlement est accepté :

- par chèque libellé à l'ordre de SRLF et adressé à l'adresse suivante :

SRLF – 48 Avenue Claude Vellefaux – 75010 Paris.

- Par virement au compte bancaire suivant :

Code Banque 10278 – Code Guichet 06050– N° compte 00029457941 – Clé RIB 74 IBAN FR76 1027 8060 5000 0294 5794 174 Swift Code (BIC) CMCIFR2A

Titulaire du compte : SRLF 48 Avenue Claude Vellefaux – 75010 Paris.

#### **7 – droit de reproduction et conservation des fichiers**

L'annonceur qui passe un ordre de publicité garantit que les documents sont libres de tout droit de reproduction.

Les fichiers sont sauvegardés dans un délai de 6 mois à dater de la dernière parution puis ils seront détruits.

#### **8 – Refus de vente**

La SRLF se réserve le droit de ne pas accepter les annonces qui ne correspondraient pas à l'esprit de la revue ou qui pourraient nuire à sa bonne tenue., conformément aux droits de la presse, sans avoir à le motiver.

#### **9 – Clause de réserve**

La teneur des textes publicitaires, les tableaux, courbes, diagrammes et autres iconographies qui, éventuellement illustrent ces textes et font partie intégrante de la publicité, paraissent sous la seule responsabilité des annonceurs. La revue décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration, etc., de tous documents, photographies ou textes qui lui sont confiés.

## 10 – Lieu de juridiction

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, seul sera compétent le tribunal de Commerce dont dépend la SRLF, ou son Président, en matière de référé.